

Lieu de mémoire et de recueillement, le cimetière de notre commune accueille les défunts dans un cadre empreint de respect et de sérénité. Il est destiné à permettre à chacun de se recueillir dans la dignité, de rendre hommage à ses proches disparus et de préserver la mémoire collective de notre territoire.

Cette rubrique vous informe sur les démarches administratives liées aux inhumations, concessions, travaux ou entretien des sépultures. Vous y trouverez également les règlements en vigueur.



©BP

La commune de Poliénas met à disposition des administrés plusieurs services funéraires, dans un esprit de respect, de dignité et de mémoire.

Vous trouverez ci-dessous les **tarifs en vigueur** pour les concessions et prestations funéraires :

Concessions en cimetière

- Concession de 30 ans : 200 € / m²
- Concession de 50 ans : 300 € / m²

Columbarium

- Case pour 15 ans : 150 €
- Case pour 30 ans : 250 €
- Case pour 50 ans : 350 €

Vous avez également accès à un jardin du souvenir.

Pour toute demande d'information complémentaire ou pour effectuer une démarche, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur place aux horaires d'ouverture.

[Contacter la mairie](#)

Télécharger le règlement